UNSA ADMINISTRATIFS (aviation-civile)

Communiqué n°4 - juillet 2014

BUREAU NATIONAL

vendredi 11 juillet 2014

L'UNSA, deuxième force syndicale de la DGAC !

Les administratifs à la sauce RIFSEEP !

Le RIFSEEP est le « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel » qui a vocation à devenir le nouvel outil indemnitaire de référence, applicable à la plupart des fonctionnaires (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014). Rien que cela !

Pour nous, adjoints et assistants d'administration, ce régime sera centré sur :

- **une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**
- à laquelle **pourra s'ajouter un complément indemnitaire annuel**.

L'administration justifie la mise en place de ce dispositif **au 1er juillet 2015** en expliquant que cela *simplifiera le paysage indemnitaire au sein de la fonction publique d'Etat*.
Pour l'UNSA-Administratifs, ce dispositif semble encore plus compliqué que la PFR !

Attention !

On nous dit que cette nouvelle rémunération s'appuiera sur des critères d'*encadrement, de coordination ou de conception, sur la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, les sujétions particulières et le degré d'exposition au poste* !

On nous dit qu'il sera tenu compte, en plus des critères professionnels, de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

On nous dit que le montant de l'IFSE pourra faire l'objet d'un réexamen lors de changement de groupe de fonctions, ou en cas de mobilité au sein du même groupe de fonctions voire, tous les 4 ans au minimum, en l'absence de changement de poste ou en cas de changement de grade !!!

On nous dit que le complément indemnitaire annuel tiendra compte de *l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent*, appréciation fondée notamment sur l'entretien professionnel, avec, à la clé, l'atteinte ou non de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs préalablement fixés.

Que faut-il en penser ?

N'est-ce pas la porte ouverte à de nombreuses situations délicates ou à des risques d'abus ?

L'UNSA, deuxième force syndicale de la DGAC !

L'UNSA-Administratifs s'interroge :

- Pourquoi avons-nous le sentiment que ce dispositif est une sorte de **Prime de Fonction et de Résultat** (**PFR**) déguisée qui a pourtant été abandonnée par le gouvernement en 2012 ?
- Quels critères seront retenus pour la répartition de cette indemnité ?
- Comment se vivront les écarts de salaires entre les agents exerçant des fonctions différentes… ou pire, des fonctions égales ?
- Que deviendra la NBI (comptant pour la retraite) pour les agents qui en sont déjà attributaires ?
- Veut-on freiner la mobilité ?
- Comment pourvoir des postes moins primés surtout en période de MAP succédant à la RGPP ?

Beaucoup trop de questions sans réponses pour aborder sereinement la mise en place d'un tel dispositif. L'UNSA-Administratifs a le sentiment que les administratifs seront les grands perdants de ce nouveau dispositif !

Affaire à suivre…

Pour nous contacter : unsa-administratifs-bf@aviation-civile.gouv.fr